



Communiqué de presse

Bruxelles, le 3 mai 2018

7,6 milliards d'êtres humains, autant de raisons d'opter pour une épargne-pension¹ durable

KBC, en tant que promoteur, est la première institution financière belge à lancer l'épargne-pension durable

- Le premier et le seul fonds d'épargne-pension répondant aux critères de durabilité de la BEAMA.
- Plus de la moitié des nouveaux contrats d'épargne-pension de KBC sont conclus par des jeunes.
- En l'espace d'un an, les actifs investis dans des fonds² durables gérés par KBC Asset Management ont doublé pour atteindre 7,7 milliards EUR.

En tant que promoteur, KBC est le premier sur le marché belge³ à lancer un fonds d'épargne-pension durable géré par KBC Asset Management en totale adéquation avec les exigences de durabilité de la BEAMA. Pricos SRI n'a pas d'échéance finale et n'offre pas la protection du capital. Il s'agit d'un fonds d'épargne-pension géré activement, investissant uniquement dans des entreprises et des émetteurs qui réussissent le test de durabilité de KBC Asset Management, en tant que gérant. Cela signifie que ces entreprises doivent obtenir un score élevé en matière d'environnement, de politique sociale et de bonne gouvernance. En optant pour un fonds d'épargne-pension durable, l'investisseur contribue activement à une société plus durable, tout en gardant la possibilité d'engranger un rendement potentiellement attrayant à long terme.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, explique : "Notre décision de lancer un fonds d'épargne-pension durable cadre parfaitement avec le rôle de pionnier que KBC joue dans le domaine de l'investissement durable depuis près de 30 ans. Elle illustre en outre clairement l'importance stratégique que nous attachons à notre rôle dans la société. Je suis heureux de constater que nos clients partagent notre vision durable. En optant pour des produits d'investissement durables, ceux-ci contribuent activement à une société meilleure pour tous. KBC est aujourd'hui la première institution financière belge à offrir à ses clients la possibilité d'assortir leur épargne-pension d'une approche durable."

Premier fonds d'épargne-pension durable conforme aux exigences de la BEAMA

Pricos SRI est le premier - et jusqu'à présent le seul - fonds d'épargne-pension à répondre aux critères de durabilité extrêmement stricts imposés par la BEAMA. Il combine une approche *best-in-class* avec des règles d'exclusion et des politiques d'investissement rigoureuses. Il ne peut donc pas investir dans

¹ Par "Épargne-pension", nous entendons "un investissement dans un fonds d'épargne-pension".

² Un "fonds" est une dénomination couramment utilisée pour un OPC ("organisme de placement collectif").

³ Pricos SRI sera disponible chez KBC, CBC et KBC Brussels à partir du 7 mai.

- des entreprises actives dans la production d'armes,
- des entreprises ou des secteurs qui spéculent sur les prix des denrées alimentaires,
- des entreprises qui exploitent les combustibles fossiles,
- des entreprises qui n'ont pas une politique anti-corruption démontrable.

L'industrie du tabac et des jeux de hasard est également exclue.

Pricos SRI continue également de cibler les petites entreprises affichant un potentiel bénéficiaire intéressant, celles-ci étant soumises à la même politique de sélection rigoureuse que les grandes entreprises. Pour noter ces entreprises sur le plan de la durabilité, KBC Asset Management, en tant que gérant, travaille en étroite collaboration avec un bureau d'étude reconnu mondialement pour son analyse du développement durable et s'appuie sur les conseils d'un conseil indépendant composé d'universitaires spécialisés.

Johan Thijs ajoute : "*Grâce à l'application de critères de sélection stricts et à la collaboration avec des experts indépendants spécialisés, l'épargne-pension durable se dote avec Pricos SRI d'une composante de grande valeur. La décision finale revient au client, mais nous veillons à lui présenter toutes les possibilités pour qu'il puisse investir de manière socialement responsable. Rendement et durabilité sont en effet tout à fait conciliables.*"

Les clients qui souhaitent convertir leur fonds d'épargne-pension existant géré par KBC Asset Management en Pricos SRI peuvent le faire gratuitement et sans beaucoup de formalités administratives. Ils conservent en outre le rendement accumulé ainsi que leur avantage fiscal. Ils doivent cependant savoir que dans la limite des frais courants normaux, une rémunération annuelle de 0,10% leur sera facturée pour le screening de durabilité. Un investisseur peut ouvrir un seul compte d'épargne-pension par période imposable. S'il a conclu un contrat une année précédente, il peut en conclure un nouveau. Il n'aura toutefois droit à une réduction d'impôt que sur un contrat.

Pricos SRI est un fonds commun de placement de droit belge géré par KBC Asset Management SA. Dans un fonds d'épargne-pension, la répartition obéit à certaines limites fixées par la loi : ainsi, maximum 75% des actifs peuvent être investis en obligations et maximum 75% en actions. Le fonds peut détenir au maximum 10% de liquidités. En outre, les investissements libellés dans une autre devise que l'euro sont plafonnés à 20%. Pricos SRI investit davantage en actions qu'en obligations.

Indicateur de risque et de rendement : 4 sur une échelle de 1 (risque faible et rendement potentiellement moins élevé) à 7 (risque plus élevé et rendement potentiellement plus élevé). L'indicateur de risque et de rendement prescrit par la loi est déterminé sur la base de la sensibilité du fonds au marché. Un investissement dans Pricos SRI présente en outre un risque d'inflation moyen : le volet obligataire n'offre aucune protection contre une hausse de l'inflation. Pricos SRI n'offre pas la protection du capital et n'a pas d'échéance finale.

Impôt unique de 8% à votre 60e anniversaire (ou après 10 ans si vous avez commencé l'épargne-pension à partir de 55 ans). L'impôt est calculé sur les versements totaux, capitalisés à un taux forfaitaire de 4,75%. Un retrait anticipé est possible, mais très désavantageux sur le plan fiscal. Vous payez en effet un impôt de 33%. Pour de plus amples informations sur la taxation, nous vous renvoyons à la section « D. Régime fiscal pour l'investisseur » du prospectus.

Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et peut varier dans le temps.

Frais d'entrée : 2% sur les nouveaux versements. Frais courants (estimation étant donné que le fonds sera lancé en mai 2018) : 1,36% ; dont une commission de gestion : 1,02% (y compris 0,10% pour le screening de durabilité décrit dans le prospectus). Il n'y a pas ni frais de sortie ni taxe boursière et l'investisseur peut passer gratuitement de son fonds d'épargne-pension actuel à Pricos SRI. Montant destiné à décourager un retrait dans le mois qui suit l'entrée : maximum 5%.

Le prospectus, le document Informations clés pour l'investisseur et le dernier rapport périodique sont disponibles gratuitement en néerlandais et en anglais ainsi qu'en français pour le document Informations clés pour l'investisseur dans toutes les agences bancaires KBC et CBC. **Nous vous conseillons de lire le document « Informations clés pour l'investisseur » ainsi que le prospectus avant d'investir dans Pricos SRI.**

Ces informations sont soumises au droit belge et relèvent de la juridiction exclusive des tribunaux belges. Les plaintes éventuelles peuvent être adressées à plaintes@kbc.be (tél. : 0800 62 084) ou à ombudsman@ombudsfm.be. Le service financier est assuré par KBC Bank SA et CBC Banque SA.

Toutes les valeurs nettes d'inventaire (VNI) sont disponibles sur www.beama.be et/ou dans les journaux 'De Tijd'/L'Echo'.

Toutes les autres informations pratiques sont fournies sur le site www.kbc.be/recherchefonds.

Fonds d'épargne-pension : un bon départ pour les jeunes investisseurs

Plus de la moitié des nouveaux contrats d'épargne-pension sont aujourd'hui conclus par des jeunes (de moins de 30 ans) et leur nombre continue d'augmenter. L'épargne-pension est souvent le premier produit d'investissement auquel ils souscrivent. En proposant désormais une variante durable, KBC, en tant que promoteur, répond à la demande croissante de produits d'investissement durables. En près d'un an, les actifs investis dans les fonds d'investissement durables gérés par KBC Asset Management ont plus que doublé pour atteindre 7,7 milliards EUR. Aujourd'hui, 45% des clients de KBC - soit près d'un client sur deux - confiant la gestion de l'ensemble de leur patrimoine à KBC optent pour la version durable. Les fonds durables visent non seulement le rendement, mais aussi un dividende social. Simultanément, l'investisseur durable envoie un signal fort aux entreprises et aux pouvoirs publics n'agissant pas de manière socialement responsable.

Vérifiez l'authenticité de ce document sur www.kbc.be/verification

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate /
Porte-parole
Tél. : +32 2 429 85 45

Service presse
Tél. +32 2 429 65 01 (Stef Leunens)
Tél. +32 2 429 29 15 (Ilse De Muyer)
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles
à l'adresse www.kbc.com
Suivez nous sur www.twitter.com/kbc_group

Consultez nos solutions innovantes sur le site
www.kbc.com/innovation.
